



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution du mandat de la Mission, le présent rapport fait le point des activités menées par la MINUK et de l'évolution de la situation entre le 16 décembre 2009 et le 15 mars 2010.

II. Situation politique et priorités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

2. L'objectif stratégique de la MINUK demeure la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, grâce au dialogue qu'elle entretient avec toutes les communautés au Kosovo, ainsi qu'avec Pristina et Belgrade et les acteurs régionaux et internationaux. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué d'appuyer les communautés minoritaires, d'encourager la réconciliation et de faciliter le dialogue et la coopération régionale.

3. Dans l'esprit de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et de mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a continué d'opérer sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par sa position de neutralité. La MINUK et EULEX, ainsi que la Force de paix au Kosovo (KFOR), procèdent à des échanges d'informations et coordonnent régulièrement leurs activités aux niveaux opérationnel et stratégique. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo travaillent ensemble à l'élaboration d'un cadre stratégique commun, au titre duquel la MINUK continuera d'exécuter son mandat selon l'évolution des circonstances, et les 14 organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Kosovo privilégieront la mise en œuvre des programmes de développement.



4. Les 6 et 7 janvier, le Président de la Serbie, Boris Tadić, s'est rendu au Kosovo pour assister à une célébration orthodoxe de Noël au monastère de Visoki Dečani, sous escorte de la KFOR et en compagnie du Ministre du Kosovo-Metohija, Goran Bogdanović. En présence des médias, le Président Tadić a adressé un message de paix aux Serbes, aux Albanais et aux peuples de toutes les autres nations de la région des Balkans qui « ont été déchirés par les divisions et les guerres », en soulignant que Noël était une occasion de se réconcilier au nom d'un avenir commun. Quelque 200 Albanais du Kosovo se sont rassemblés à Deçan/Dečani pour protester contre cette visite, empêchant l'accès au monastère.

5. Le 13 janvier, le Ministre Bogdanović, lors d'une nouvelle visite au Kosovo, a été reconduit hors du pays par la police du Kosovo. Les autorités du Kosovo ont soutenu que Bogdanović avait l'intention d'organiser à Shtërpçë/Štrpce des réunions à caractère politique sans en avoir fait l'annonce préalable et sans leur autorisation, qu'exigent les procédures discutées par Belgrade, l'Union européenne (UE) et Pristina. Bogdanović a déclaré qu'il avait informé EULEX et que, en tant que résident du Kosovo, quelles que soient ses fonctions ministérielles, il jouissait de la liberté de circulation. Il a fait observer qu'en agissant ainsi, les autorités du Kosovo envoyaient un message négatif aux Serbes du Kosovo, en particulier à ceux qui souhaitaient regagner leurs foyers. Le 26 janvier, la police a reconduit hors du Kosovo le Vice-Ministre du Kosovo-Metohija, Branislav Ristić, et quatre membres de son entourage, au motif que cette visite n'avait pas été organisée en coordination avec les autorités du Kosovo.

6. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2010/5), un autre État a reconnu le Kosovo, portant ainsi à 65 le nombre total d'États ayant pris cette décision. Le 17 février, des célébrations silencieuses ont été organisées pour marquer le deuxième anniversaire de la déclaration de l'indépendance par les autorités du Kosovo. L'Assemblée du Kosovo a tenu une séance extraordinaire, à laquelle a participé 1 des 10 membres serbes du Kosovo. Le 21 décembre, le Président de la Slovénie, Danilo Türk, a été le premier chef d'État à se rendre à Pristina depuis la déclaration de l'indépendance par les autorités du Kosovo. Les discussions ont porté sur des questions relatives à l'économie et à la sécurité. Le Président de la Croatie, Stjepan Mesić, s'est rendu à Pristina le 8 janvier, en déclarant que sa visite était destinée à renforcer les relations bilatérales avec le Kosovo.

7. Les résultats du second tour des élections de maires, organisé le 13 décembre par les autorités du Kosovo, ont été certifiés dans 18 municipalités le 24 décembre. Des plaintes pour irrégularités ont conduit à l'organisation de nouvelles élections dans les municipalités de Prizren, Lipjan/Lipljan et Gjilan/Gnjilane. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a aidé la Commission électorale centrale lors des préparatifs techniques du deuxième tour et des nouvelles élections. Les autorités du Kosovo ont prévu d'organiser des élections le 20 juin 2010 dans l'éventuelle nouvelle municipalité à majorité serbe de Partesh/Parteš, qui ne faisaient pas partie des municipalités où des élections ont été organisées en novembre 2009. Les autorités du Kosovo n'ont pas encore annoncé la date des élections envisagées pour la nouvelle municipalité de Mitrovica-Nord. Les élections organisées par Belgrade devraient avoir lieu dans le nord de Mitrovica le 30 mai 2010, conformément au droit serbe.

III. Dialogue avec Pristina et Belgrade et modalités pratiques

8. La MINUK reste déterminée à favoriser le dialogue entre toutes les parties afin de trouver des solutions pratiques aux questions d'intérêt commun. Le 3 mars, mon Représentant spécial et ses hauts responsables, avec l'appui du Bureau des Nations Unies à Belgrade, ont tenu des réunions constructives avec le Ministre serbe du Kosovo-Metohija et d'autres responsables serbes. L'Union européenne et les experts d'EULEX ont continué de conduire des discussions techniques avec les autorités serbes dans le domaine de l'état de droit et de tenir la Mission informée des résultats. Mon Représentant spécial et ses hauts responsables ont également rencontré de hauts responsables du Kosovo, notamment le Vice-Premier Ministre, Hajredin Kuçi, en février.

9. Les discussions consacrées aux arrangements pratiques concernant le fonctionnement intégral du tribunal et l'ensemble des contrôles douaniers dans le nord du Kosovo n'ont pas enregistré de progrès tangibles, mais les consultations avec Belgrade et Pristina se poursuivent. Dans l'intervalle, les magistrats et les procureurs d'EULEX continuent d'assurer le fonctionnement de la cour du nord de Mitrovica, et se sont occupés de certains des dossiers les plus urgents. Une équipe d'agents administratifs locaux supervisée par EULEX a en outre achevé l'inventaire de 5 000 dossiers de la cour de district.

10. À l'issue d'un dialogue approfondi avec toutes les parties au cours des mois précédents, l'Union européenne a annoncé, le 16 février, que le chef du bureau de liaison de la Grèce à Pristina, Dimitris Moschopoulos, ferait office de facilitateur aux fins de la protection du patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo. L'Ambassadeur Moschopoulos facilitera l'élaboration de politiques de conservation intégrée relatives au patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe, et s'emploiera activement à faire mieux connaître, et mieux respecter, le patrimoine culturel. Les principales parties prenantes se sont toutes engagées à s'associer à son action de manière constructive.

IV. Kosovo du Nord

11. Le 3 février, mon Représentant spécial s'est rendu dans le Kosovo du Nord, où il a rencontré séparément les dirigeants albanais du Kosovo de la municipalité de Mitrovica et les dirigeants serbes du Kosovo des municipalités du nord, et du nord de Mitrovica. L'une et l'autre communautés ont explicitement exprimé leur intérêt pour la coopération avec la MINUK et ont dit compter que celle-ci poursuivrait les efforts de facilitation qu'elle déploie pour résoudre les problèmes pratiques.

12. Au titre du suivi de ces rencontres, la MINUK s'emploie avec les deux parties à constituer des équipes spéciales réunissant toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions aux questions d'ordre pratique auxquelles sont confrontées les communautés sur le terrain. Une équipe spéciale a entamé ses travaux et s'occupe des aspects concrets des rapatriements dans la zone de Kroi i Vitakut/Brdjani, liés à la reconstruction des logements, des infrastructures et des services, afin d'apaiser les tensions et de mettre l'accent sur les besoins communs. La MINUK continue de promouvoir la dépolitisation des problèmes et l'adhésion aux règles et aux procédures établies. Des équipes spéciales devraient également s'occuper de

l'éducation et de la santé, ainsi que de la réinstallation dans des logements permanents des membres des communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo, de manière à maîtriser les risques sanitaires graves résultant de la contamination au plomb auxquels ils sont exposés.

13. En dépit des consultations entre la Compagnie d'électricité de la Serbie et la Compagnie d'électricité du Kosovo au sujet de l'approvisionnement en électricité dans le nord du Kosovo, aucun arrangement n'a été conclu jusqu'à présent. Une solution durable semble toujours hors de portée. La Compagnie d'électricité de la Serbie a pris, à l'automne dernier, le contrôle de la distribution de l'électricité dans le nord, et envoyé des factures aux consommateurs.

14. Au cours de la période considérée, les autorités du Kosovo ont annoncé leur intention d'exécuter une « stratégie pour le nord du Kosovo », destinée à accroître leur présence au nord du fleuve Ibër/Ibar et à intégrer les Serbes du Kosovo dans les structures et institutions basées à Pristina. Les autorités du Kosovo ont annoncé un investissement de 4 millions d'euros pour financer la mise en œuvre de la stratégie. La MINUK n'a été ni consultée lors de l'élaboration de cette stratégie, ni associée à sa mise en œuvre envisagée. La stratégie a déclenché des réactions de la part de toutes les parties prenantes et donné des impulsions nouvelles aux discussions relatives au nord du Kosovo. Le 10 février, le Président du Kosovo, Fatmir Sejdiu, a déclaré que la stratégie ne serait pas exécutée par la force. Le 4 mars, l'Assemblée du Kosovo a adopté une déclaration en faveur des efforts visant à intégrer le nord du Kosovo, réaffirmant la nécessité de garantir la « protection de l'intégrité territoriale du Kosovo ».

15. Les dirigeants du Kosovo de toutes affiliations politiques et les autorités de Belgrade ont qualifié la stratégie de provocation dangereuse, déclarant qu'elle violait la Constitution de la Serbie et la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Les dirigeants serbes du nord du Kosovo ont mis de côté leurs divergences politiques pour répondre fermement aux mesures suggérées dans la stratégie, en y opposant un front uni. Les Serbes locaux ont par ailleurs remis en question l'impartialité de la présence de l'Union européenne, en particulier d'EULEX, au Kosovo. Toutes les municipalités du nord ainsi que l'instance municipale serbe provisoire pour le nord de Mitrovica ont unanimement adopté des conclusions dans lesquelles elles condamnent et rejettent la stratégie. Les Serbes du nord du Kosovo ont fait valoir qu'ils avaient leurs propres institutions qui, de leur point de vue, étaient légitimes et ne nécessitaient pas d'être dissoutes. Les représentants des Serbes du Kosovo ont engagé la KFOR et EULEX, entre autres entités internationales, à conserver leur position de neutralité conformément à leurs mandats, et à assurer la paix et la sécurité pour tous les citoyens. Ils ont mis en garde contre les réactions violentes que pourrait susciter toute tentative d'imposer la « stratégie pour le nord du Kosovo ».

V. Sécurité

16. La situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité, mais précaire. En décembre et début janvier, deux incidents liés à des explosifs se sont produits dans le nord du Kosovo, à l'occasion desquels des biens appartenant à des Serbes du Kosovo ont été endommagés. En décembre, un taxi conduit par un Albanais du Kosovo a été la cible de jets de pierres dans le nord de

Mitrovica; le conducteur n'a pas été blessé. Le 4 janvier, à Kroi i Vitakut/Brdjani, un groupe de Serbes du Kosovo a lancé des volées de pierres sur des ouvriers albanais du Kosovo qui s'étaient rendus sur un chantier de construction sans avoir prévenu, les premiers ayant soupçonné à tort que les seconds procédaient à des travaux de construction dépassant les engagements convenus dans le cadre des négociations facilitées par la MINUK. Le 13 mars, au point de passage 31, près de Zubin Potok, un groupe d'inconnus a ouvert le feu avec des fusils de type AK-47, touchant un véhicule et un conteneur d'EULEX, ainsi que trois conteneurs appartenant à la police du Kosovo. Aucun blessé n'a été signalé.

17. Le 3 février, le corps d'un Serbe du Kosovo portant des traces visibles de violences a été découvert à la périphérie du village de Graçanicë/Gračanica à majorité serbe du Kosovo. Le 6 février, le cadavre d'un chauffeur de taxi serbe du Kosovo, portant lui aussi des traces de violences, a été découvert à Zveçan/Zvečan. Le 14 février, à la veille du retour attendu de cinq familles serbes du Kosovo dans la municipalité de Klinë/Klina, les fenêtres d'une maison appartenant à un couple de rapatriés serbes du Kosovo ont été brisées par des jets de pierres qui auraient été lancés par cinq jeunes Albanais du Kosovo, dont quatre ont été identifiés. Le 17 février, un autobus humanitaire transportant une cinquantaine de Serbes du Kosovo du village d'Osojan/Osojane (municipalité d'Istog/Istok) vers Mitrovica a été la cible de jets de pierres alors qu'il traversait le village d'Albanais du Kosovo de Runik/Rudnik (municipalité de Skenderaj/Srbica); le véhicule a subi des dommages mineurs. Le 20 février, un Serbe du Kosovo rapatrié dans le village de Zallq/Žac (municipalité d'Istog/Istok) a été agressé près de son village par trois inconnus albanais du Kosovo. Le 1^{er} mars, la victime a révélé le nom d'un Albanais du Kosovo auteur de l'agression, qui s'est ensuite présenté au poste de police et a reconnu avoir commis ce délit. Le 22 février, le cercueil du premier Serbe du Kosovo à être enterré au cimetière orthodoxe de Gjilan/Gnjilane depuis 1999 a fait l'objet d'un acte de vandalisme, que les membres de la communauté serbe du Kosovo ont perçu comme une mise en garde contre leur retour. Le Premier Ministre du Kosovo s'est rendu sur place et a fermement condamné l'incident. Le 10 mars, un Serbe du Kosovo âgé de 70 ans a été agressé à Çaglavicë, chez lui, par deux intrus masqués. Le 13 mars, des coups de feu ont été tirés depuis un véhicule circulant près de la maison du maire serbe du Kosovo de Shtërpçë/Štrpce, élu lors des élections organisées par Pristina le 13 décembre. Il n'a été fait état d'aucun blessé. La police a par la suite placé en garde à vue deux suspects, qui étaient des Serbes du Kosovo.

18. Le 26 janvier, la police du Kosovo a arrêté trois contrôleurs de la circulation routière originaires de Serbie qui auraient procédé à l'inspection d'un autobus au Kosovo sans en avoir reçu l'autorisation. Les trois hommes ont été placés en détention pendant une nuit avant d'être libérés. Auparavant, le 23 janvier, la police du Kosovo avait arrêté un groupe de 17 Serbes – dont certains résidaient au Kosovo – qui assistaient à des funérailles dans un hameau serbe du Kosovo de la municipalité de Podujevë/Podujevo. Ils ont été inculpés d'entrée illégale au Kosovo et condamnés à une amende de 4 000 euros au total. Le groupe a été libéré après que les autorités municipales en Serbie ait acquitté l'amende.

19. Globalement, le nombre d'incidents n'a pas augmenté, y compris ceux qui touchent les communautés minoritaires, par rapport à la période couverte par le rapport précédent; la persistance des incidents demeure toutefois un obstacle aux retours et entretient un sentiment d'insécurité parmi les communautés minoritaires.

La traduction en justice des auteurs d'infractions, la condamnation publique des incidents et la fourniture d'une aide aux victimes, comme cela a été le cas à quelques occasions durant la période considérée, permettraient d'apaiser certaines inquiétudes parmi les communautés et de promouvoir un sentiment de sécurité accrue.

20. Le passage d'une présence de la KFOR à une « présence dissuasive » se fait de manière progressive et par phases. À la fin janvier, les troupes présentes au Kosovo avaient été réduites à 10 200 hommes. De nouvelles réductions seront décidées par le Conseil de l'Atlantique Nord en fonction de la situation qui règne au Kosovo et non pas d'échéances fixes.

VI. État de droit

21. La MINUK continue d'assumer certaines responsabilités dans le domaine de l'état de droit. La coopération au niveau technique entre le Bureau de liaison de la MINUK pour l'état de droit et les Ministères de la justice et de l'intérieur se poursuit de manière satisfaisante. La MINUK bénéficie toujours aussi de la coopération des autorités serbes dans le domaine de l'état de droit.

22. La MINUK continue de fournir des services de certification aux résidents du Kosovo, et à la demande des États qui ne reconnaissent pas le Kosovo. Depuis janvier, le Ministère de la justice du Kosovo a adressé au Ministère serbe de la justice plus d'un millier de demandes directes d'entraide juridique, restées sans réponse à ce jour. La MINUK reçoit, quant à elle, des demandes d'entraide juridique émanant d'États qui ne reconnaissent pas le Kosovo, y compris la Serbie, et les transmet au Ministère de la justice du Kosovo pour suite à donner. Plus d'une centaine de ces demandes ont été traitées au cours de la période considérée. À la demande d'EULEX, mon Représentant spécial a diffusé cinq avis de recherche émis par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

23. La MINUK dispose d'un spécialiste en police scientifique pour assurer la coopération au niveau technique avec le Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique, qui assure aussi la liaison avec Belgrade auprès du Groupe de travail Pristina-Belgrade sur les personnes portées disparues. De décembre à fin février, le Bureau a mené 23 opérations qui ont permis d'exhumer deux corps. En outre, 20 dépouilles mortelles ont été remises aux familles des victimes. La Mission facilite aussi les activités du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, et du sous-groupe de travail sur la criminalistique, tous deux présidés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et participe à ces activités. Au cours de la période considérée se sont tenues une session du sous-groupe de travail sur la criminalistique et une session du Groupe de travail sur les personnes portées disparues; les travaux se sont déroulés dans un esprit de coopération.

VII. Retours

24. Bien que le nombre de membres de communautés minoritaires volontairement rentrés reste faible en chiffres absolus, on a constaté une augmentation par rapport à 2008, avec le retour en 2009 de 1 153 personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo, contre 679 l'année précédente. Selon les statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 259 membres des

communautés minoritaires déplacés (soit 22 Albanais, 90 Serbes, 30 Roms, 89 Ashkali et Égyptiens, 16 Bosniaques et 12 Goranis du Kosovo) sont volontairement rentrés au Kosovo entre janvier et février 2010, contre 55 au cours de la même période de l'année précédente. Le programme d'enregistrement des retours, mené en 2009 par le HCR en coopération avec le Ministère serbe du Kosovo-Metohija et le Ministère des communautés et des retours à Pristina, a suscité un regain d'intérêt parmi les déplacés, et donné un nouvel élan au processus de retour.

25. Les équipes de terrain de l'OSCE ont indiqué que seules quatre municipalités du Kosovo avaient entrepris d'énoncer leurs propres stratégies de retour pour 2010. Il convient de noter que 19 municipalités seulement avaient adopté de telles stratégies en 2009. L'OSCE estime que leur mise en œuvre en 2010 se heurtera à un certain nombre d'obstacles, y compris le manque de financement des activités liées au rapatriement, l'absence de volonté politique, les problèmes structurels au niveau des administrations locales et les préoccupations concernant la viabilité des conditions propices aux retours, à savoir la sécurité, l'accès aux services publics, le droit au logement et à la propriété et les perspectives socioéconomiques.

26. La poursuite des rapatriements forcés à partir de pays d'accueil peut nuire à la capacité des autorités du Kosovo d'encourager les retours, et risque d'exacerber les tensions actuelles. Au total, 224 personnes ont été rapatriées de force au Kosovo au cours des premiers mois de l'année 2010, dont 15 appartiennent à des communautés que le HCR considère comme étant « exposées à des risques » au Kosovo. En 2009, 2 962 personnes avaient été rapatriées de force.

VIII. Patrimoine culturel et religieux

27. La MINUK a continué d'appuyer les travaux que la Commission chargée de la reconstruction, qui relève du Conseil de l'Europe, entreprend au titre de la reconstruction de 34 sites du patrimoine culturel et religieux endommagés ou détruits lors de la vague de violence de mars 2004. Au cours de la période considérée, la Commission a poursuivi les travaux sur quatre sites et a sélectionné des sous-traitants pour les trois autres : l'église Saint-George à Prizren, le complexe de l'église Saint-Jean Baptiste à Pejë/Peć et le monastère de Dević, près de Skenderaj/Srbica. Les travaux de reconstruction sur ces sites commenceront au printemps 2010.

28. La MINUK a également continué à faciliter les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Kosovo. Sept projets financés à partir d'un don de 1 million de dollars versé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique avaient été menés à bien à la fin 2009. Quatre des cinq projets de reconstruction financés par le Gouvernement italien ont également été achevés, et l'Italie a fait don de 135 000 euros supplémentaires pour élargir un projet en faveur de la diversité culturelle, du dialogue interculturel, de la protection du patrimoine et de la réconciliation au Kosovo, qui sera mis en œuvre en 2010.

29. La MINUK a assuré le suivi des mesures de sécurité mises en place sur les sites du patrimoine orthodoxe serbe, en coordination avec EULEX, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo et la KFOR. Cette dernière a continué de garder les huit sites orthodoxes serbes qui comptaient parmi les neuf sites dotés d'un statut spécial. Le calendrier du remplacement des unités de sentinelles de la KFOR sur ces sites par des sentinelles de la police du Kosovo

(« démantèlement ») et l'ordre dans lequel il y sera procédé devront être déterminés par le Conseil de l'Atlantique Nord. La KFOR et EULEX observeront les activités de la police du Kosovo à cet égard.

30. La Compagnie d'électricité du Kosovo et les entités de l'Église orthodoxe serbe, avec le soutien de la MINUK, sont parvenues à un accord sur le paiement des factures d'électricité, et le courant a été rétabli dans la quasi-totalité des communautés monastiques du sud de l'Ibër/Ibar.

31. Au cours de la période considérée, plusieurs sites du patrimoine culturel et religieux serbe ont été la cible d'actes de vandalisme : une vingtaine de pierres tombales ont été profanées dans les cimetières orthodoxes du village de Llapje Sellë/Laplje Selo, à majorité serbe du Kosovo, près de Pristina, et dans le village voisin de Lismir à Fushë Kosovë/Kosovo Polje; les ruines du monastère de Buzovic (municipalité de Viti/Vitina), inscrites sur la liste des zones de protection spéciale, continuent de servir de décharge; et, dans la même zone, six pierres tombales orthodoxes du Monténégro, datant du XIX^e siècle, ont été en partie endommagées. Le 9 mars, la police du Kosovo a annoncé qu'elle avait ouvert une enquête au sujet des inconnus qui avaient endommagé l'église orthodoxe de Perkovac, dans le village de Gornji Strmac/Stërnac i Epërm, près de Zubin Potok, ainsi que plusieurs icônes.

32. Le 11 février, le Saint-Synode des évêques de l'Église orthodoxe serbe, présidé par le patriarche Irinej, récemment élu, a suspendu de ses fonctions l'évêque de Raška et Prizren au motif d'irrégularités dans la gestion du diocèse. La suspension restera en vigueur jusqu'à l'aboutissement de la procédure canonique qui a été engagée, ou jusqu'à la prochaine séance de la Sainte Assemblée des évêques. L'évêque en retraite Atanasije de Zahumlje-Herzégovine a été nommé administrateur temporaire du diocèse de Raška and Prizren. Le 16 février, il a célébré avec l'évêque Teodosije de Lipljan, dans l'église Saint-Nicolas de Pristina, un service marquant le neuvième anniversaire de l'attentat à la bombe contre le Niš Express, lors duquel 12 Serbes avaient été tués et 40 autres blessés. Il s'agissait de la première fois depuis 1999 que des évêques de l'Église orthodoxe serbe célébraient une messe dans cette même église, qui avait été détruite par le feu lors de la vague de violence de mars 2004 et largement restaurée à l'aide de fonds alloués par les autorités du Kosovo au titre du processus mené par la Commission chargée de la reconstruction. Le 21 février, la cathédrale orthodoxe Saint-George, à Prizren, qui avait également été détruite par un incendie en mars 2004, a été consacrée après sa reconstruction, et une première cérémonie liturgique s'y est tenue, à laquelle ont participé quelque 200 fidèles.

IX. Questions relatives aux communautés

33. Le 23 février, le Bureau de liaison de la Commission européenne au Kosovo, en partenariat avec les autorités du Kosovo et la municipalité de Mitrovica, a lancé la phase d'exécution d'un projet d'un coût de 5 millions d'euros en faveur des Roms, des Ashkali et des Égyptiens du Kosovo déplacés dans le pays et résidant dans les camps d'Osterod et de Çesmin Llugë/Çesmin Lug. Ce projet comporte six volets : la construction de logements, l'aide sanitaire, la création de revenus, l'éducation, le renforcement des capacités locales et l'atténuation des conflits. Cette initiative étaye et complète les efforts qui ont été et qui sont déployés par plusieurs parties prenantes, dont la MINUK, pour trouver une solution permanente à la

situation tragique des communautés rom, ashkali et égyptienne installées dans les camps, en vue de la clôture, à terme, de ces derniers.

34. Malgré des incidents isolés, les membres de communautés minoritaires circulent en général librement au Kosovo. Le 8 février, jour de la fête des morts, quelque 110 Serbes du Kosovo déplacés se sont rendus dans les cimetières et sur d'autres sites orthodoxes des municipalités de Suharekë/Suva Reka et Gjakovë/Đakovica. Les 12 et 13 février, une trentaine de pèlerins orthodoxes originaires de Serbie se sont rendus sur différents sites religieux dans les régions de Pejë/Peć et Prizren, notamment aux monastères de Visoki Dečani et des Saints Archanges, à l'église Bogorodica Ljeviška de Prizren et au monastère de Zočište. Le 18 janvier, quelque 800 Serbes du Kosovo ont assisté à la cérémonie traditionnelle du « Bogojavljenje » (Épiphanie) à l'église de la Sainte-Trinité de Partesh/Parteš, sans qu'aucun incident ne survienne. Un nombre considérable de fidèles a également assisté à des services célébrés dans les régions de Pristina et de Prizren.

X. Droits de l'homme

35. Assurer le respect des droits de toutes les communautés demeure une gageure, comme en témoignent les informations qui continuent de faire état d'incidents liés à la sécurité et d'autres incidents touchant les communautés minoritaires. En février 2010, les autorités du Kosovo ont à cet égard lancé la Stratégie et le Plan d'action pour l'intégration des communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo (2009-2015). Elles ont également publié leur premier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action relatifs aux droits de l'homme (2009-2011) lancés en décembre 2008. Dans ce rapport, où sont soulignées certaines avancées encourageantes, est aussi constaté le fait que le bon fonctionnement des mécanismes institutionnels de défense et de promotion des droits de l'homme demeure problématique, et que le degré de mise en œuvre de la Stratégie n'est pas encore suffisant.

36. Au cours de la période considérée, le poste vacant du troisième membre du Groupe consultatif sur les droits de l'homme a été pourvu. Pour appeler l'attention sur la date limite de présentation des plaintes au Groupe consultatif fixée au 31 mars 2010, des avis ont été publiés dans les journaux à grande diffusion de Pristina et Belgrade. Après avoir passé en revue les affaires dont il est saisi, le Groupe consultatif a indiqué qu'il a reçu à ce jour un total de 439 dossiers, dont 30 ont depuis été clos.

XI. Représentation à l'étranger

37. La MINUK a continué de faciliter la participation du Kosovo aux travaux des instances internationales et régionales. Aucune réunion n'a été organisée à la fin décembre 2009 ni en janvier 2010, mais les activités ont repris en février. La MINUK a facilité 2 réunions du Conseil d'administration du Conseil de coopération régionale et de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, 4 réunions de la Communauté de l'énergie, 1 réunion du Comité directeur de l'École régionale d'administration publique, 2 réunions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et 1 réunion de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est.

38. La question des arrangements relatifs à la représentation du Kosovo à l'étranger reste toutefois sujette à controverses, et suscite d'ailleurs une attention croissante eu égard à l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice doit rendre prochainement. Il n'existe aucun modèle convenu concernant la participation des représentants des institutions du Kosovo aux réunions régionales ou internationales, ce qui a amené au fil du temps à divers arrangements quant au choix des participants et s'est traduit dans certaines instances par des différends ou l'absence d'une ou plusieurs des parties invitées. En règle générale, les organisateurs exigent la présence d'un représentant de la MINUK, qui est ordinairement le premier à prendre la parole pour aborder les questions du point de vue de la Mission, les représentants des institutions concernées du Kosovo intervenant ensuite pour décrire leurs politiques et priorités.

XII. Observations

39. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué de collaborer activement avec toutes les communautés, ainsi qu'avec Pristina, Belgrade et les acteurs internationaux, afin de promouvoir encore la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région. Mon Représentant spécial a continué d'entretenir des relations de bonne foi avec toutes les parties pour encourager le dialogue et aplanir les divergences. Il a entretenu d'étroites relations avec EULEX, qui a été mise en place dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation.

40. La MINUK est idéalement placée pour faciliter le dialogue entre les communautés, en particulier dans le nord du Kosovo. Les efforts qu'elle engage sont complétés par les activités que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies mènent dans le domaine humanitaire et en matière de développement. Le soutien constant que lui prêtent les communautés sur place, Pristina et Belgrade, ainsi que le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général, revêt une importance cruciale. Je me félicite des initiatives visant à créer des groupes de travail animés par la MINUK et consacrés aux questions intéressant le nord du Kosovo, qui font valoir à quel point il importe de privilégier les questions qui rassemblent les communautés et non pas celles qui peuvent les diviser. J'engage toutes les parties prenantes à œuvrer de manière constructive avec la MINUK pour traiter les questions d'intérêt commun.

41. Je reste préoccupé par la possibilité d'une intensification des tensions dans le nord du Kosovo, si la mise en œuvre de la stratégie pour le nord du Kosovo par les autorités de Pristina ne se déroule pas dans la transparence et le dialogue avec les communautés locales et toutes les parties prenantes concernées. Les questions sensibles liées à cette région ne peuvent être traitées que de manière pacifique et par la voie de la consultation et de la coordination entre tous les acteurs concernés, en tenant compte des particularités et des préoccupations de toutes les communautés.

42. En ce qui concerne la coopération et le développement régionaux, il conviendrait d'encourager Pristina et Belgrade à faire montre de davantage de souplesse et à se concentrer sur l'objectif de la poursuite des intérêts communs et de l'obtention de résultats concrets, indépendamment des considérations relatives au statut. À cet égard, j'exhorte Pristina comme Belgrade à envisager selon une approche pragmatique la participation des représentants des institutions du Kosovo aux réunions régionales et internationales. La coopération internationale est

déterminante pour les efforts tendant à faire progresser la perspective européenne de la région. La MINUK continue à jouer un rôle clef dans la facilitation de cette coopération.

43. Je suis heureux de pouvoir faire état de progrès dans les discussions relatives à la mise en place d'un mécanisme de protection du patrimoine religieux et culturel de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo. Je me félicite de l'annonce par l'Union européenne de la désignation comme facilitateur dans ce domaine du Chef du bureau de liaison grec à Pristina, qui est considéré comme une personnalité neutre en mesure de faire pression pour que chaque partie prenante concernée s'acquitte de ses obligations. Je me félicite aussi de la souplesse et du pragmatisme dont les parties ont fait preuve en appuyant cette nomination, et j'exhorte ces dernières à participer de manière constructive aux consultations menées par le facilitateur. Les Nations Unies continueront de coopérer pleinement à ces efforts. J'engage toutes les parties à manifester le même esprit d'ouverture dans la mise en place d'arrangements pratiques dans d'autres domaines d'intérêt commun, où les progrès ont été moindres.

44. Très récemment, on a observé une augmentation encourageante du nombre de rapatriés par rapport aux périodes antérieures, mais le nombre total de rapatriés reste décevant car faible. Il faut adopter des stratégies de retour dans tout le Kosovo, et la coopération de toutes les parties prenantes dans ce domaine doit être renforcée. À cet égard, je me réjouis de la reprise des consultations sur l'ouverture en Serbie de bureaux fonciers du HCR en vue d'améliorer l'accès à l'ensemble des mécanismes de règlement des réclamations liées à des biens immobiliers présentées par les déplacés.

45. La stabilité et le développement à long terme du Kosovo et de la région dépendent de la réussite du processus de réconciliation entre les communautés. Je me félicite à cet égard du message prononcé par le Président Tadić, lorsqu'il s'est rendu au monastère de Dečani pour célébrer le Noël orthodoxe, selon lequel chacun, quelle que soit son identité, devrait concilier ses vues avec celles des autres. J'encourage toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

46. Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude les plus sincères à mon Représentant spécial, Lamberto Zannier, pour la manière remarquable dont il dirige la Mission et pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de traiter avec toutes les parties et concilier des positions divergentes en vue de promouvoir la coopération et la réconciliation et de contribuer à maintenir la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Je voudrais également rendre hommage au personnel de la MINUK, qui œuvre avec constance et détermination en faveur du Kosovo et de la réalisation des objectifs de l'ONU.

47. J'exprime aussi toute ma gratitude aux partenaires de longue date de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo, à savoir l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour leur appui à la MINUK et leur coopération avec la Mission.

Annexe I

Rapport sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, présenté au Secrétaire général par le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil touchant les questions d'état de droit et continué à s'acquitter de son mandat exécutif conformément à son mandat. La Mission a étudié avec les autorités du Kosovo compétentes en matière d'état de droit les activités ciblées d'observation, d'encadrement et de conseil, en privilégiant surtout les capacités et les méthodes de gestion des services de police, de justice et des douanes. Des résultats sont déjà visibles dans certains domaines.

En décembre, à l'occasion du premier anniversaire de la Mission, le Président Sejdiu et le Premier Ministre Thaci ont formulé des observations sur les travaux menés par EULEX durant sa première année de fonctionnement. Le Premier Ministre s'est dit confiant dans le succès de la Mission. Le Conseil commun de coordination de l'état de droit a tenu des réunions mensuelles, coprésidées par le Chef d'EULEX et le Vice-Premier Ministre; diverses questions intéressant l'état de droit ont été examinées. Des groupes de travail ont été constitués pour coordonner les consultations.

L'Union européenne a entrepris de créer un bureau mixte au nord de l'Ibër/Ibar (Maison de l'Union européenne), où des représentants d'EULEX sont en poste.

EULEX a poursuivi le dialogue avec les autorités serbes compétentes en matière d'état de droit, et le chef de la mission s'est rendu à Belgrade avec le chef de la composante justice, les 2 et 3 mars, pour examiner des questions d'ordre judiciaire. De hauts fonctionnaires de la composante justice et de la composante douanes se sont également rendus à Belgrade pour des entretiens.

Des progrès majeurs ont été faits en ce qui concerne les procès et l'examen des dossiers, y compris ceux hérités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). En janvier, les juges d'EULEX ont clos les dossiers reçus de la MINUK au niveau de la Cour suprême. Ils comptent clore bientôt les dossiers reçus de la MINUK au niveau des cours de district.

EULEX a continué d'organiser des audiences et des procès à la cour de district de Mitrovicë/Mitrovica. Les procureurs et les enquêteurs de la Mission se sont concentrés sur un certain nombre d'affaires liées à la criminalité organisée et aux crimes de guerre. Le Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique (bureau mixte Eulex et Kosovo) a remis aux familles les dépouilles mortelles de 20 personnes, participé à des réunions de groupes de travail à Belgrade et Pristina et rencontré des représentants du Bureau du Procureur suprême du Monténégro au sujet d'un site où pourrait se trouver un charnier. Un expert médico-légal de la MINUK chargé de la liaison avec Belgrade travaille au Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique.

EULEX a continué d'appuyer les préparatifs menés par la police du Kosovo en vue du transfert progressif de la responsabilité de la protection de la « frontière verte » (espace situé entre les postes frontaliers et les postes de passage reconnus) et des sites du patrimoine culturel et historique, à commencer par le monument de Gazimestan. Comme par le passé, les unités de police constituées d'EULEX se tenaient prêtes à jouer le rôle de deuxième intervenant en cas de troubles. Dans l'ensemble, la situation était toutefois stable et aucune tension grave ne s'était manifestée.

Les douaniers d'EULEX ont continué à copier et à scanner les données sur la circulation commerciale aux points d'entrée 1 et 31 dans le nord du Kosovo, y compris celles concernant les cargaisons transportées par voie ferroviaire dans le nord du Kosovo.

2. Activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo de décembre 2009 à mars 2010

Généralités

À la date du 5 mars, l'effectif de la Mission d'EULEX s'élevait à 2 785 personnes (1 692 agents recrutés sur le plan international et 1 093 agents locaux). La Mission a poursuivi dans tout le Kosovo ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil dans le domaine de l'état de droit. Elle s'est aussi acquittée de son mandat exécutif. Elle a travaillé en étroite coopération avec la MINUK, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations et les questions intéressant le nord du Kosovo, et a par ailleurs agi en étroite coordination avec les autres acteurs internationaux présents au Kosovo et dans la région.

Les composantes police et justice et la composante douanière d'EULEX ont continué de planifier et de mettre en œuvre les activités ciblées d'observation, d'encadrement et de conseil avec les autorités du Kosovo chargées de l'état de droit, s'intéressant notamment aux capacités et aux méthodes de gestion des services de police, de justice et des douanes du Kosovo. Des résultats sont déjà visibles dans certains domaines.

Dans le nord du Kosovo, l'équipe administrative a continué l'inventaire des 30 000 dossiers d'accusation conservés au palais de justice de Mitrovicë/Mitrovica, sous la supervision d'EULEX. L'inventaire des 5 000 dossiers d'accusation de la cour de district a été achevé. L'inventaire des dossiers d'accusation du tribunal municipal est la prochaine étape. L'équipe estime qu'il y aura environ 25 000 dossiers à examiner; cependant, malgré les progrès accomplis et la tenue de plusieurs procès à la cour de district de Mitrovicë/Mitrovica, il n'a pas encore été possible de mettre en place des institutions judiciaires pleinement opérationnelles dans le nord du Kosovo, en raison du manque persistant de magistrats et de procureurs albanais du Kosovo et serbes du Kosovo.

Un groupe de travail international auquel participe EULEX a remis un projet de loi type sur l'état civil et l'enregistrement des dossiers d'état civil au Ministère de l'intérieur. Le Ministre de l'intérieur a signé une instruction administrative concernant l'organisme d'enregistrement des dossiers d'état civil qui constitue le fondement juridique nécessaire à la création de cet organisme et de bases de

données centrales au Ministère. Il a également nommé un directeur à la tête de cet organisme. L'intégration des bases de données existantes et la modernisation de l'ancien système d'état civil continuent de poser problème.

Le Service juridique d'EULEX a rédigé un accord technique concernant le transfert aux autorités du Kosovo des pouvoirs du Centre du renseignement financier d'EULEX, conformément à la loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Cet accord porte sur la manière dont il sera procédé au transfert, ainsi que sur les responsabilités d'EULEX et du Ministère de l'économie et des finances.

Le dialogue avec Belgrade concernant les questions de police, de justice et de douanes s'est poursuivi. Le 2 mars, le chef de mission et le chef de la composante justice d'EULEX se sont rendus à Belgrade pour s'entretenir avec des représentants du Gouvernement de la Serbie principalement des questions ayant trait au système judiciaire et à la cour de district de Mitrovicë/Mitrovica. Les autorités du Kosovo ont été informées de cette visite. Les procureurs et les enquêteurs d'EULEX ont rencontré leurs homologues serbes à Belgrade tous les mois afin d'examiner les affaires de crimes de guerre et d'échanger des informations. Les discussions techniques entre la composante douanière d'EULEX et l'administration douanière du Kosovo ont repris en février et un accord a été conclu sur certaines questions, notamment les préparatifs à effectuer en prévision du passage de la copie des documents à l'échange électronique, l'escorte des convois de marchandises et le renforcement de l'application des lois. La composante douanière d'EULEX a également informé Belgrade qu'elle entendait intensifier les contrôles dans tout le Kosovo, en coopération avec la police d'EULEX.

Le 28 janvier, des spécialistes d'EULEX ont participé à la première rencontre du processus de stabilisation et d'association entre la Commission européenne et les autorités du Kosovo. Ils s'y sont entretenus de plusieurs questions liées à l'état de droit, notamment de la réadmission et de la réintégration des rapatriés, de la lutte contre le crime organisé et la corruption, ainsi que du fonctionnement de l'appareil judiciaire et de la reconduction des magistrats et procureurs.

EULEX et la MINUK ont rencontré des représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et organisé des réunions entre l'Office et les autorités du Kosovo.

Police

EULEX a conseillé à la police du Kosovo de consacrer davantage de ressources et d'énergie à la mise en œuvre des activités ciblées d'observation, d'encadrement et de conseil qui avaient été décidées. Des séances d'information ont été organisées pour sensibiliser les 9 000 agents de la police du Kosovo à ces tâches. Elles sont conduites depuis février 2010 par une équipe composée de nombreux formateurs de la police du Kosovo.

EULEX a continué de prendre part aux discussions concernant la structure organisationnelle de la police du Kosovo. Le Ministre de l'intérieur a approuvé le niveau supérieur de la structure de la police du Kosovo (jusqu'au niveau des chefs de service) proposée par un groupe de travail dirigé par le Directeur général adjoint Jankovic.

EULEX a continué d'enquêter dans l'affaire *Nazim Bllaca* (qui avait été placé en résidence surveillée le 1^{er} décembre après avoir été accusé de meurtre avec préméditation et d'association avec la criminalité organisée). Deux autres arrestations ont eu lieu dans cette affaire, la dernière en date du 5 mars. La mise en résidence surveillée de Bllaca a été prolongée jusqu'au 1^{er} mai pour permettre la poursuite des enquêtes.

Le Groupe d'EULEX chargé d'enquêter sur les crimes de guerre a achevé l'examen approfondi de 888 dossiers pour lesquels le Procureur du Bureau des poursuites spéciales du Kosovo a demandé une enquête en 2009. Deux des 21 enquêtes ouvertes ont été confiées au Groupe de la police du Kosovo chargé d'enquêter sur les crimes de guerre. Ces missions ont gonflé le moral des enquêteurs de la police du Kosovo et les ont incités à s'engager davantage; ils rendront compte périodiquement à EULEX des progrès accomplis.

Comme auparavant, les unités de police constituées d'EULEX se sont tenues prêtes à agir en renfort en cas de troubles, mais la situation était dans l'ensemble stable et aucune tension grave n'a été à déplorer.

En coordination avec la Fore de paix au Kosovo (KFOR), EULEX a continué d'aider la police du Kosovo à assumer la responsabilité de la « frontière verte », à commencer par la frontière albanaise. EULEX a suivi le recrutement interne dans la police du Kosovo, qui a consisté à renforcer les effectifs de la police des frontières du Kosovo en affectant des agents de police à des fonctions aux frontières. Le 11 janvier, 128 agents de la police du Kosovo ont été redéployés pour renforcer les effectifs de la police des frontières du Kosovo à la frontière avec l'Albanie. Le 1^{er} mars, EULEX, la KFOR et la police du Kosovo ont commencé à mener des patrouilles conjointes dans le nord le long des 120 kilomètres qui séparent le point d'entrée 2A de la frontière monténégrine, précédemment placée sous le contrôle exclusif de la KFOR. Le transfert de la KFOR à la police du Kosovo de la responsabilité de la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine devrait commencer au deuxième trimestre de 2010.

EULEX a également continué d'aider la police du Kosovo à se préparer à assumer les responsabilités de la KFOR concernant la sécurité du monument de Gazimestan et d'autres sites culturels. La police du Kosovo devrait assumer l'entière responsabilité de la sécurité au monument de Gazimestan en mars. EULEX effectuera initialement une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et se tiendra prête à intervenir en renfort en cas de troubles.

La police du Kosovo a créé un groupe de travail dirigé par le Directeur général adjoint Jankovic qui est chargé de préparer l'ouverture de commissariats dans les nouvelles municipalités. EULEX suit l'évolution de la situation.

Dans une enquête portant sur la réintégration des agents de police serbes du Kosovo dans la police du Kosovo après juin 2009, deux tiers des 100 agents interrogés se sont dits globalement satisfaits de la procédure. Ils ont néanmoins exprimé leur inquiétude quant à la gestion de la police du Kosovo, la circulation de l'information, les ingérences politiques et les inégalités de traitement des agents issus de communautés non majoritaires.

Les personnels de la MINUK et d'EULEX ont continué de travailler ensemble au Bureau de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) de la MINUK. Le 24 décembre, EULEX a été invitée pour la première fois à participer à

un Comité mixte d'application au quartier général de la police serbe des frontières à Kuršumljia en Serbie.

Justice

Le 12 janvier, un collège de cinq juges (3 juges d'EULEX et 2 juges du Kosovo) de la Cour suprême du Kosovo a rendu un verdict qui a mis fin à toutes les affaires pénales en suspens qui avaient été transférées, à ce niveau, par la MINUK. Certains de ces dossiers concernent des crimes perpétrés il y a plus de 10 ans.

Il s'agit de recours en deuxième et troisième instance et de demandes de respect de la légalité. Dans ces affaires, les chefs d'accusation allaient du crime de guerre au blanchiment d'argent, en passant par la criminalité organisée, le terrorisme, l'acceptation de pots-de-vin, etc. En parallèle, l'équipe d'EULEX chargée des dossiers de la Cour suprême a également traité des recours en appel, concernant d'autres dossiers en souffrance dans tout le Kosovo.

Depuis qu'elle a commencé ses travaux en décembre 2008, EULEX a fait du traitement des dossiers transférés par la MINUK l'une de ses priorités, cela en bonne entente avec les juges du Kosovo. Les équipes de juges d'EULEX au niveau des cours de district espèrent terminer prochainement de traiter les dossiers dont ils ont été saisis.

Au palais de justice du nord de Mitrovicë/Mitrovica, l'équipe d'agents administratifs locaux supervisée par EULEX a continué l'inventaire des 30 000 dossiers d'accusation. L'inventaire des 5 000 dossiers de la cour de district a été achevé. Pour que le tribunal fonctionne normalement, il faut absolument que des progrès soient accomplis en ce qui concerne le retour des juges et procureurs albanais du Kosovo et serbes du Kosovo. Les juges et procureurs d'EULEX ont été saisis de certaines des affaires les plus urgentes. Ainsi, en janvier, des juges d'EULEX siégeant à la cour de district de Mitrovicë/Mitrovica ont tenu des auditions et des procès dans des affaires interethniques dans lesquelles les audiences avaient été suspendues après les attentats perpétrés contre le palais de justice en mars 2008. Dans deux affaires de meurtres, les accusés avaient été placés en détention, parfois pendant deux ans et demi.

Répondant aux questions des médias après la nomination de juges et de procureurs par Belgrade, la Mission a aussi fait observer que les juges et procureurs d'EULEX avaient été saisis des dossiers à Mitrovicë/Mitrovica depuis décembre 2009 et que le Kosovo ne pouvait avoir qu'un seul système judiciaire.

À la Cour suprême, dans le premier recours en appel dans lequel le verdict initial avait été rendu par des juges d'EULEX, un collège composé de juges du Kosovo et de juges d'EULEX a maintenu le verdict, selon lequel un Albanais du Kosovo a été condamné pour crimes de guerre.

Le 1^{er} février, un collège composé de juges de la Cour suprême du Kosovo et d'EULEX a annoncé le verdict prononcé dans le recours en appel. L'accusé avait été condamné pour avoir commis un attentat contre un véhicule de la MINUK en mars 2004, lors duquel deux passagers avaient été tués et deux autres blessés. Les juges ont modifié le verdict rendu en première instance et condamné l'accusé à une peine cumulée de 30 ans d'emprisonnement.

Le procès d'Albin Kurti, dirigeant du mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje) accusé de crimes liés aux événements de 2007, devait commencer le 15 février mais a été reporté au 2 mars, date à laquelle l'accusé ne s'est pas présenté au tribunal.

La police du Kosovo a reçu l'ordre de trouver l'accusé et de le produire devant le tribunal mais elle n'a pas été en mesure de le faire et le juge local et l'avocat commis d'office pour sa défense ne se sont pas présentés non plus, de sorte que le procès a été reporté au 13 avril. Cette affaire est l'une des dernières reçues de la MINUK au niveau des cours de district.

Les experts d'EULEX en matière de législation ont suivi les travaux du Ministère de la justice du Kosovo concernant le projet de loi sur les obligations et le projet de loi sur la protection des témoins. Avec les juges et procureurs d'EULEX, ils ont suivi également les travaux concernant les nouveaux projets de code pénal et de code de procédure pénale.

Le Comité de libération conditionnelle a tenu quatre séances en janvier au cours desquelles il a examiné une quarantaine de dossiers. Un juge d'EULEX suit les travaux de ce comité.

L'équipe régionale de Mitrovicë/Mitrovica du Groupe de l'administration pénitentiaire d'EULEX a procédé à une évaluation de la sécurité dans le Centre de détention de la ville et elle est convenue de l'étape suivante avec le directeur du Centre.

De décembre 2009 au 5 mars 2010, le Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique, qui est dirigé conjointement par un représentant d'EULEX et un représentant du Kosovo, a procédé à 5 autopsies de victimes de la guerre et à 97 autopsies nouvelles; il a commencé un inventaire des dépouilles provenant de six sites d'où 162 échantillons osseux ont été prélevés pour analyse; il a effectué 8 enquêtes sur les lieux de décès, 19 examens médico-légaux, 23 évaluations sur le terrain et 2 exhumations et remis à leur famille les dépouilles mortelles de 20 personnes. Le Bureau a tenu un certain nombre de réunions avec les familles et leurs associations. Il a participé à une séance du groupe de travail à Belgrade et Pristina et s'est entretenu d'un site éventuel avec des représentants du Bureau du Procureur de l'État du Monténégro. Un expert médico-légal de la MINUK chargé de la liaison avec Belgrade travaille au Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique.

Douanes

La composante douanière d'EULEX a suivi, encadré et conseillé l'administration douanière du Kosovo aux frontières et aux points de passage, à l'exception des postes 1 et 31, ainsi qu'à l'aéroport de Pristina. EULEX a continué à copier les factures commerciales aux postes de douane 1 et 31 dans le nord du Kosovo, ainsi que les documents concernant les cargaisons en provenance de Kraljevo, dans le centre de la Serbie, transportées par voie ferroviaire à destination de Zvečan/Zveçan, juste au nord de Mitrovicë/Mitrovica. Depuis le 1^{er} mars, ces documents sont scannés au lieu d'être copiés. La modernisation des infrastructures à ces postes de douanes est terminée; des caméras de télévision en circuit fermé ont été installées et transmettent des images au Centre d'opérations de l'administration douanière du Kosovo, au Centre d'opérations de la police d'EULEX, aux douanes

d'EULEX et au quartier général de la KFOR. Toutefois, le rétablissement de l'ensemble des contrôles douaniers dans le nord du Kosovo continue de dépendre d'un accord entre les parties prenantes au sujet de la perception des droits de douanes et de la répartition des recettes.

Le 30 décembre 2009, les unités mobiles des douanes d'EULEX ont supervisé le lancement et les essais du patrouilleur de l'administration douanière du Kosovo sur le lac de Vërmicë/Vrbnica, à la frontière avec l'Albanie.

EULEX a donné des conseils à l'administration douanière du Kosovo et au Ministère de l'économie et des finances du Kosovo à propos du plan stratégique relatif à l'administration douanière du Kosovo pour 2010-2012, qui s'inscrit dans le cadre de dépenses à moyen terme des autorités du Kosovo. La composante douanière d'EULEX a conseillé l'administration douanière et le Ministère de l'économie et des finances du Kosovo au sujet de l'achat d'un nouveau système de base de données compatible avec les normes de l'Union européenne, Asycuda World, qui remplacerait l'actuel Système de gestion des renseignements commerciaux.

EULEX a encouragé les autorités du Kosovo à revitaliser le Comité indépendant chargé de l'examen des recours, organisme chargé d'examiner les recours concernant des décisions de l'administration douanière et fiscale. Le Comité ne fonctionne plus depuis novembre 2008. Après des mois de débats à l'Assemblée du Kosovo, les 10 autres membres du Comité ont été désignés en février. Une fois ces nominations approuvées, le Comité pourra reprendre ses activités. EULEX suit de près la manière dont on s'occupe du retard accumulé dans les dossiers et elle est favorable à une modification du statut du Comité.

La composante douanière d'EULEX a terminé les levés de sites et les questionnaires et les a envoyés à l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le projet de la Commission européenne relatif à l'évaluation des besoins en matière de surveillance des frontières qui vise à améliorer les infrastructures et les procédures liées à la sécurité nucléaire, aux matières radioactives et aux armes de destruction massive dans les Balkans occidentaux.

Approuvé par Yves de Kermabon
Chef de mission

Annexe II**Composition et effectif de la composante police de la Mission
d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo****(au 15 mars 2010)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Allemagne	1
Fédération de Russie	1
Ghana	1
Italie	1
Pakistan	1
Turquie	1
Ukraine	1
Total	7

Annexe III**Composition et effectif de la composante liaison militaire
de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies
au Kosovo****(au 15 mars 2010)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Danemark	1
Espagne	1
Norvège	1
Pologne	1
République tchèque	1
Roumanie	1
Turquie	1
Ukraine	2
Total	9

